



**CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT**
REDON AGGLOMÉRATION



PROJET DE TERRITOIRE

**Avis du conseil de développement
de REDON Agglomération**

Sommaire

| | |
|--|----|
| Introduction | 4 |
| 1. La participation citoyenne doit être un enjeu du territoire | 5 |
| 2. Attention au tout numérique | 7 |
| 3. Les inégalités peu abordées dans le projet de territoire | 8 |
| 4. Quid du vieillissement ? | 9 |
| 5. L'économie circulaire, un enjeu pour notre territoire | 10 |
| 6. La promotion de la santé, l'inclusion | 11 |
| 7. Éducation, culture, égalité | 12 |
| 8. L'eau, insuffisamment prise en compte dans le projet de territoire | 13 |
| 9. L'animation et l'évaluation du projet de territoire | 15 |



Nous, membres du Conseil de développement, avons produit un cahier de contributions axé sur treize objectifs avec des pistes d'actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les transitions écologiques et sociétales sont, à nos yeux, la priorité absolue pour notre territoire, aujourd'hui et demain.

Pour bâtir ce cahier de contributions, le Conseil de développement a animé neuf webinaires et auditionné des expert-es, des spécialistes pour prendre de la hauteur et répondre aux enjeux du territoire, partagés dans ce projet. Les contributions sont consultables sur le site internet : www.cdredon.bzh/single-post/contributions-du-conseil-de-d%C3%A9veloppement-pour-l-actualisation-du-projet-de-territoire. ■

Introduction

La crise sanitaire, la synchronisation de l'élaboration de ce document avec le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) impactent négativement la qualité de sa construction et de sa rédaction. Il conviendrait, dans le document final, de mentionner clairement cette insuffisance afin d'introduire des mesures correctrices dans l'application du projet de territoire sur les cinq ans à venir.

Le Conseil de développement a travaillé en parallèle des commissions de Redon Agglomération et nous regrettons qu'elles ne nous aient pas été ouvertes pour **élaborer des propositions collectivement**. Après l'atelier prospectif d'octobre 2020, une seule rencontre a été organisée avec le président de Redon Agglomération en mai pour lui présenter nos contributions. Or, la méthodologie présentée dans le document laisse entendre un travail commun sur le projet de territoire.

Pour autant, fort de ce constat, le Conseil de développement a sollicité la participation des habitant·es et des élu·es avec l'objectif d'acquérir et partager une culture commune. Ce travail a mobilisé une partie de l'énergie du Conseil de développement et de la nôtre, membres, pendant trois mois.

Au sein du Conseil de développement, nous participerons activement **à l'enrichissement et à l'animation** du projet de territoire qui sera proposé tout au long du mandat. C'est un élément fondamental pour nous laisser le temps de répondre à des enjeux actuels et à venir. ■

1

La participation citoyenne doit être un enjeu du territoire



Atous les échelons administratifs (communes, EPCI...), la participation des habitant·es est mentionnée, revendiquée et de fait, des outils sont mis en œuvre, mais cela ne constitue pas pour autant une politique de la participation.

Au sein de Redon Agglomération, les objectifs opérationnels du projet sont en outre, portés dans ses services. La volonté politique des élu·es, dès le départ, a configuré le Conseil de développement pour qu'il permette l'association de la population à l'élaboration des chartes et projets de territoire.

La **culture de territoire** acquise par les membres du Conseil de développement leur permet, grâce à un processus d'intelligence collective, de

contribuer à enrichir les projets des collectivités, comme le *Guide des producteurs locaux* (outil important dans le Programme alimentaire de territoire), la proposition de méthodologie de concertation reprise intégralement dans le projet *Confluence 2030*.

Au Conseil de développement, conscient·es de cet enjeu, nous nous sommes engagé·es dans un dialogue avec Redon Agglomération et dans le cadre de TES (transition écologique et sociétale), à évoluer pour être garant·es — avec la collectivité — de cet espace de participation et de coopération du territoire (projet de protocole de coopération avec Redon Agglomération déposé en novembre 2020, projet associatif en cours d'élaboration).

Bien que le rôle du Conseil de développement soit présenté, il ne fait pas mention, dans le projet de territoire, de **l'enjeu de faire participer les habitant.es à la coconstruction des politiques publiques**. C'est un axe fort que nous avons pourtant développé dans le cahier de contributions.

Le document évoque à plusieurs reprises, souvent de façon marginale et sans dire comment, la nécessité d'impliquer le·la citoyen·ne dans la prise de décision. Cette nécessité de faire en sorte que le·la citoyen·ne s'approprie les enjeux et participe aux décisions devrait également être remontée à un niveau supra et posée comme une nécessité absolue, en précisant les leviers qui seront activés pour que cette nécessité soit transformée en réalité.

La nécessité de **recréer des liens** entre les générations et les différent·es acteurs et actrices de la société devrait également avoir plus de place dans le document. Le rôle de relais attribué dans le document au Conseil de développement est positif, mais **cela manque de précisions quant à la façon de faire** (quels moyens financiers ? Quels lieux ouverts pour des rencontres citoyennes ?)

Nous avons proposé différentes formes d'association des habitant·es aux politiques publiques menées sur le territoire : assemblées territoriales, convention citoyenne locale, budget participatif, conseil territorial des jeunes... Aucune n'est reprise dans le document.

La participation de toutes et tous aux projets du territoire est **un gage de réussite, d'excellence et un facteur d'attractivité**. Offrir un espace de participation sur le territoire est un moyen durable de s'engager vers les transitions écologiques, démocratiques, sociétales. Au Conseil de développement, nous souhaitons voir apparaître cet enjeu dans le projet de territoire. Nous souhaitons également y voir un réel moyen pour faire fonctionner la démocratie participative.

La participation des jeunes non plus n'est pas évoquée dans le projet de territoire. Pourtant, les plus jeunes sont en demande d'écoute et voudraient prendre part à la vie locale. Participer à leur mobilisation, les accompagner, aller vers les plus jeunes nécessite des moyens indispensables à la transmission des savoirs, mais aussi à la coconstruction des politiques publiques avec et pour les jeunes. Elleux aussi sont citoyen·nes, elleux aussi sont contributeurs et contributrices. Elles sont aussi de futur·es électeurs et électrices.

Ainsi, nous proposons que soit intégré au projet de territoire, la création d'un conseil territorial des jeunes porté par le Conseil de développement avec le soutien de Redon Agglomération. Le conseil territorial des jeunes pourrait être consulté par Redon Agglomération et les communes membres sur des projets et politiques publiques. **Il pourrait être un lieu de coconstruction de projets créés et portés par les jeunes.** ■

2

Attention au tout numérique



Le tout numérique est vu comme la panacée, sans réflexion sur le coût environnemental et énergétique de cette technologie.

Pas d'interrogation sur la déshumanisation des services publics qu'engendre le tout numérique ni du lien avec le commerce (le *clic & collect* est-il vraiment une pratique d'avenir pour retisser du lien ?).

Aucun questionnement non plus sur la rupture des liens sociaux qu'engendre le tout numérique, ni les inégalités d'accès ni même l'impact sanitaire et environnemental de l'hyperconnectivité ou des ondes. Alors que des acteurs et des actrices locales œuvrent pour l'inclusion numérique des habitant·es et sensibilisent à

la bonne utilisation de l'outil pour limiter les impacts sur l'environnement.

Nous proposons de **faire émerger un lieu ressource** qui permette d'accompagner et d'accueillir, qui favorise le lien social et réconcilie avec l'outil numérique. ■

3

Les inégalités économiques et sociales peu abordées dans le projet de territoire



La question de la précarité et des inégalités économiques et sociales est aussi assez absente du document.

La malbouffe et ses effets potentiels sur la santé, pour ne parler que de cet aspect, sont en partie une conséquence de la pauvreté économique et des inégalités sociales. Vouloir que la part de l'alimentation réaugmente dans le budget des ménages pour aller vers plus de bio est aussi une question de revenu des ménages.

Redon Agglomération est un territoire sur lequel les revenus sont faibles et où la question de l'accompagnement financier des ménages pour réussir les transitions se pose de manière aigüe. ■

4

Quid du vieillissement ?



La question du vieillissement et des conséquences que cela engendre en milieu rural est aussi insuffisamment évoquée et traitée. Prôner l'usage du vélo est bien, mais est-ce vraiment la solution la mieux adaptée quand on a plus de 60 ans et que l'on vit à la campagne ?

La question du vieillissement est aussi celle de la rupture des liens intergénérationnels et du gâchis que constitue la non-transmission aux plus jeunes des savoirs des anciens. C'est aussi une question de cohésion sociale, cohésion sans laquelle les transitions souhaitées ne se feront pas. ■

5

L'économie circulaire, un enjeu pour notre territoire



L'économie circulaire est une porte d'entrée intéressante pour des politiques sectorielles et transversales, mais il faut pouvoir y voir du concret. Pour cela, le concept de **métabolisme urbain** est éclairant.

Le métabolisme urbain s'intéresse à quantifier les flux qui traversent un territoire (énergie, eau, matières premières, nourritures et déchets, ce qui entre et sort). Il montre la dépendance du territoire à l'extérieur.

Un certain nombre de collectivités s'empare de ce sujet. Redon Agglomération peut s'emparer du schéma SPRG protection des ressources et

ne plus parler de déchets, mais de ressource, en particulier sur les enjeux d'urbanisme circulaire dans les projets d'aménagement du territoire.

Nous proposons de réintroduire la notion de réemploi (cf. page 18 des *Contributions du Conseil de développement*). L'échange de compétences de matériaux, c'est une dynamique plus large que le développement économique.

Par ailleurs, nous souhaitons que REDON Agglomération se positionne sur l'utilisation du foncier urbain et rural, car nous pensons qu'il y a des solutions pour agir sur l'ensemble des politiques urbaines et agricoles. ■

6

La promotion de la santé, l'inclusion



Au Conseil de développement, nous proposons de mettre en œuvre **des actions** qui sont **déterminantes pour une bonne santé**, en adoptant des actions de prévention, en pratiquant des activités sportives, en concevant des espaces & équipements publics favorables à la santé. En incitant les institutions déjà en place à plus d'ouverture, au développement de files actives.

L'habitant-e doit être relié-e à cette notion de **promotion de la santé**. Mettre en œuvre des parcours résidentiels complets, quel que soit son âge, ses conditions de vie, ses spécificités, semble être une nécessité.

Disposer d'une offre qui permette de s'adapter à l'individualisation des parcours de vie et à l'évolution des envies. Créer des habitats tremplins pour permettre l'autonomie et l'autodétermination.

Il semble important d'élaborer une politique volontariste sur la mixité des populations et l'inclusion sociale (personnes en situation de handicap, grand âge, jeunesse, handicap social, décrocheurs et décrocheuses scolaires, migrant-es...) ■

7

Éducation, culture, égalité



Éducation

Aucune de nos propositions sur **l'éducation ne figure dans le projet de territoire**. Nous regrettons que l'éducation ne soit pas intégrée au projet de territoire comme une dynamique systémique et globale pour favoriser le bien-être et l'épanouissement des jeunes sur le territoire.

Culture

La proposition formulée par des acteurs et les actrices du monde culturel sur le territoire et relayée par le Conseil de développement autour de la création d'une **agence culturelle de territoire** n'est pas retenue dans le projet. Nous souhaitons pouvoir en échanger dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail Culture mentionné dans le document.

Égalité femmes-hommes

Le collectif 51-49, mis en place par le Conseil de développement en 2020 sur l'égalité, est évoqué dans le projet de territoire. Il souhaite poursuivre et développer ses actions en faveur de l'égalité sur le territoire. Par ailleurs, nous regrettons que le document ne soit pas rédigé en **écriture inclusive**. ■

8

L'eau, insuffisamment prise en compte dans le projet de territoire



Cette partie est très en deçà de ce que l'on pourrait attendre, vu la **place centrale de l'eau et des milieux aquatiques** dans le territoire et vu les menaces que le changement climatique fait peser sur la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité. Le fait que la question de l'eau soit traitée dans deux objectifs distincts « reconquérir la qualité de notre patrimoine naturel » et « s'adapter au changement climatique » ne facilite pas les choses sur ce plan. C'est un gros défaut du document sur la question de l'eau de séparer ces deux enjeux qui n'en font qu'un (« reconquérir... dans un contexte de changement climatique »).

Sur les manques du document autour de la question de l'eau, nous notons :

- une absence de mention de l'éducation à l'environnement et de son importance pour que les générations futures réinvestissent les enjeux de l'eau et la beauté des milieux aquatiques ;
- une délégation des enjeux de l'eau et de l'observation/surveillance des milieux aquatiques à des structures périphériques (SMGBO et EPTB Vilaine) très peu connues du grand public. Pourquoi ne pas se réappropriier ces enjeux et observations au sein même du territoire via des **actions de sciences participatives et culturelles** centrées sur le milieu aquatique ? Un contrat territorial devrait être noué avec l'Agence de l'eau, via une structure idoine centrée sur notre territoire, et non périphérique, composée d'élus, d'associations et de citoyen·nes pour mener à bien des actions pédagogiques de sensibilisation à cette ressource ;
- très peu de référence au projet *Confluence 2030*, dont l'un des 4 axes majeurs du plan guide définit l'eau comme priorité. Aucune référence du tout au grand nombre d'associations existantes en pays de Redon qui ont pour objet commun l'eau et au projet porté par ces associations de voir émerger un centre culturel,

scientifique et économique de l'eau dans le cadre de *Confluence 2030*. Ce centre pourrait pourtant avoir valeur emblématique dans la démarche du territoire de relever les défis des transitions et du changement climatique en raison de la configuration hydrogéographique exceptionnelle et unique de notre territoire, l'eau y étant omniprésente (et omninécessaire) ;

- des manques de précisions sur les objectifs concrets qui sont donnés en matière de traitement des eaux usées et de potabilisation, ni sur les constats sur lesquels ces objectifs sont construits, ni les risques que l'absence d'investissement est susceptible de générer ;
- rien non plus de concret sur comment réduire les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau et la mutation nécessaire du modèle en place. Il est mentionné la « stratégie agricole du territoire », sans qu'elle soit définie ;
- aucune évocation des conflits d'usage que pourrait engendrer la raréfaction des quantités d'eau en été ni sur comment mieux gérer la rareté des ressources en eau en cette période ;

- il est noté, dans le chapitre santé, l'objectif de mailler le territoire de points de baignade dans des milieux naturels, sans mention faite des sites visés, de la qualité sanitaire des eaux de ces sites ni des effets négatifs que la pression baignade pourrait générer sur les milieux...

- Tout dernier point : la question des ressources financières et comment les mobiliser n'est jamais évoquée sur les questions liées à l'eau (comme dans le reste du document) alors que les investissements à prévoir sont, pour certains, très importants. ■



9

L'animation et l'évaluation du projet de territoire



Coconstruire un projet de territoire c'est aussi évaluer le précédent. Nous souhaitons que l'évaluation du précédent projet soit publiée et diffusée. Nous aurions également aimé voir apparaître une approche évaluative en annexe du prochain projet de territoire.

Le rôle du Conseil de développement est aussi **d'évaluer les politiques publiques**. Nous proposons ainsi de coconstruire avec Redon Agglomération une grille évaluative du projet de territoire afin d'enrichir le document.

De même, il paraît important de préciser la composition du COPIL de suivi du projet de territoire. Les habitant·es ont leur place dans ce COPIL. Nous, membres du Conseil de développement, proposons que soit intégré au projet de territoire un plan d'action détaillé répondant aux objectifs définis. ■



3, rue Charles Sillard 35600 Redon
contact@cdredon.bzh
07 87 41 76 88
www.cdredon.bzh